

Portant interdiction de la baignade à la Plage de la Banche et la piscine d'eau de mer

Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

VU le Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les mesures préventives et temporaires pour éviter tout risque sanitaire et/ou d'accident en raison de la forte fréquentation attendue sur la Plage de la Banche à l'occasion de l'organisation du BINIC FOLK BLUES FESTIVAL du 25 au 27 juillet 2025,

ARRETE

Article 1 : La baignade est interdite à la plage de la Banche le lundi 28 juillet 2025. La plage de la Banche sera interdite le lundi 28 juillet 2025 jusqu'à 12h00 pour permettre le nettoyage de celle-ci par les services techniques municipaux.

Article 2 : La piscine d'eau de mer de la Plage de la Banche sera interdite à la baignade le lundi 28 juillet 2025. La baignade sera de nouveau autorisée après sa vidange, son remplissage et l'enlèvement de la signalétique par les services techniques municipaux.

Article 3 : Les Services Techniques Municipaux afficheront le présent arrêté sur les lieux. Ils mettront en place la signalisation temporaire réglementaire et veilleront à son maintien pendant toute la durée des interdictions.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

La Police Municipale,

Les Services Techniques Municipaux.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 17 juillet 2025

Madame le Maire délégué de BINIC, Nathalie MOBUCHON



Notifié, affiché, le **22 JUIL. 2025**

Publié sur le site de la commune le **22 JUIL. 2025**